

Vers une stratégie globale de déconfinement pour la Métropole de Lyon

Rapport intermédiaire – Mardi 5 mai 2020

50 orientations et recommandations pour permettre à la Métropole de Lyon et à ses habitants de renouer avec la vie économique, sociale et éducative de la cité dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Georges KÉPÉNÉKIAN

Président du Conseil de Surveillance des Hospices Civils de Lyon
Vice-président de la Métropole de Lyon - Politique de la ville

Sommaire

Préambule	4
Lettre de mission	8
Introduction	11
Portrait de la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon	14
Proposer une politique de prévention métropolitaine	17
Protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale de la Métropole	25
Instaurer une reprise progressive de l'activité économique	30
Reprendre par étapes la vie éducative de la cité	35
Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements pour une ville protectrice	40
Adapter la vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle	49
Conclusion	52

Préambule

Le 21 avril 2020, le Président de la Métropole de Lyon, David Kimelfeld, m'a adressé une lettre de mission me chargeant de faire des propositions à l'exécutif métropolitain pour établir une stratégie globale et coordonnée de déconfinement pour la Métropole de Lyon.

Cette mission s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion de crise opérée par notre collectivité depuis le début de l'arrivée du coronavirus SARS-CoV-2 sur le territoire français et de la propagation de la pandémie sur l'ensemble du territoire. A l'initiative du Président, une cellule de crise quotidienne a été mise en place dès le début du confinement généralisé de la population française, le lundi 16 mars 2020.

La Métropole de Lyon s'est organisée dès l'annonce de cette mesure par le Président de la République pour répondre, non seulement à l'urgence sociale et sanitaire, mais aussi aux répercussions économiques de cette crise, qui ont directement mis à mal les entreprises de notre territoire, à commencer par nos auto-entrepreneurs, nos TPE et nos PME. Une Cellule de Coordination et d'Urgence Métropolitaine (CCUM-COVID) a été créée pour répondre à ces urgences multiples et formuler des propositions concrètes et immédiates. À l'annonce du déconfinement progressif du territoire, le lundi 13 avril 2020, la décision a été prise par David Kimelfeld de créer au plus vite cette mission, pour décliner des orientations locales face à la doctrine nationale présentée par le Gouvernement dans l'ensemble des champs du quotidien des Français : notre santé, notre vie éducative, notre vie économique, notre cohésion sociale, nos déplacements, notre vie culturelle et sportive.

C'est dans ce cadre que la mission que je porte s'est attelée à prendre connaissance des avis scientifiques, associatifs et universitaires, à organiser des auditions avec des experts et des acteurs de terrain, directement concernés par l'ensemble de ces domaines de notre vie quotidienne.

Calendrier des auditions et entretiens réalisés

Date	Nom	Fonction et organisme
24 avril 2020	Pr. Gilles RODE	Doyen de la faculté de médecine Lyon-Est, enseignant-chercheur, responsable médical du pôle de rééducation et de réadaptation fonctionnelle des HCL

	Hugues VIDELIER	Président du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens
	Damien BERTHILIER	Adjoint au Maire de Villeurbanne en charge des affaires scolaires
27 avril 2020	Agnès MARIE-EGYPTIENNE	Présidente de l'Association Handicap et Santé Mentale, Directrice du Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu
	Sylvie RIVOL	Présidente du Mouvement Associatif Auvergne-Rhône-Alpes, Directrice générale de la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon
28 avril 2020	Christian BRUN	Président de la Conférence régionale santé autonomie
	Jérôme SOUCHELEAU	Président de Dynabio, URPS Biologistes
29 avril 2020	Sidonie BOURGEOIS	Déléguée régionale de la FEHAP Auvergne-Rhône-Alpes, Directrice générale du GHM de Grenoble
	Pascal MARIOTTI	Directeur du Centre Hospitalier Le Vinatier
30 avril 2020	Christian CHAZAL	Directeur du CROUS de Lyon
	Sarah FOLLEAS	Chargée de mission Habitat à l'ALPIL
	Florence AGOSTINO-ETCHETTO	Directrice du pôle de compétitivité Lyon Biopôle
	Véronique HENRI-BOUGREAU	Directrice générale de la CAF du Rhône

En complément de ces auditions, un comité d'experts issus du milieu sanitaire, social, économique et éducatif a été formé et s'est réuni deux fois depuis le début de la mission, le vendredi 24 avril et le jeudi 30 avril 2020. Le comité d'experts est composé comme suit :

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
BLES-GAGNAIRE	Sylvie	Déléguée générale	Fédération du BTP Rhône - Métropole de Lyon
BOUZERDA	Fouziya	Présidente	SYTRAL

CHAREYRE	Laure	Directrice régionale	Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non-lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) Auvergne-Rhône-Alpes
CHARLOT	Guy	Inspecteur d'académie - DASEN	DASEN du Rhône
CROZAT	Cécile	Déléguée générale	Chambre d'agriculture du Rhône
DU CHAFFAUT	Guillaume	Directeur général-adjoint	Hospices Civils de Lyon
GEITNER	Léna	Directrice	Rônalpia
GUEUGNIAUD	Pierre-Yves	Directeur médical	Samu 69
KROLAK-SALMON	Pierre	Président Professeur des universités	Institut du Vieillissement des Hospices Civils de Lyon Fédération nationale des Centres Mémoire
LEBEL	Frank	Secrétaire général	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône
LE CHATELIER	Gilles	Avocat associé	ADAMAS Avocats
LUZEAU	Pierre	PDG	Seqens Santé
PRADE	Bertrand	Directeur général Président	Lyon Métropole Habitat ABC HLM
REY	Loïc	Directeur du Secourisme	Croix Rouge Rhône
TERNAMIAN	Pierre-Jean	Président	Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins libéraux (URPS-ML) Auvergne-Rhône-Alpes
VALENTIN	Philippe	Président	CCI Lyon Métropole - St Etienne – Roanne

Le comité d'experts a vocation à se réunir de manière hebdomadaire pour toute la durée de cette mission. De même, de nouvelles auditions seront prochainement organisées pour alimenter la réflexion de la mission.

Une Conférence Métropolitaine des Maires s'est tenue à l'initiative de David Kimelfeld, le lundi 27 avril 2020. Cette Conférence a été l'occasion d'échanger avec les maires des 59 communes

du territoire et les 9 maires d'arrondissement de Lyon sur la situation sanitaire actuelle et sur les modalités d'un travail conjoint pour établir une stratégie de prévention sanitaire coordonnée. Une nouvelle Conférence se réunira prochainement pour échanger sur le contenu de ce rapport intermédiaire.

Enfin, j'ai eu l'occasion d'échanger avec les présidents des différents groupes politiques de la Métropole de Lyon et j'ai invité chacune et chacun à transmettre à la mission une contribution écrite en vue d'alimenter nos réflexions, dans un esprit de concorde et de travail transpartisan face à la crise que nous traversons.

Forte de ces divers échanges, la mission a rédigé le présent rapport intermédiaire, qui a vocation à évoluer et à être enrichi dans le cadre de la remise d'un rapport final au 1^{er} juin, en proposant des orientations au Président de la Métropole de Lyon, en vue de l'échéance du 11 mai, ainsi que des recommandations, à l'attention de l'État, des autorités sanitaires et des collectivités locales partenaires, en vue de construire une stratégie solide, fondée sur une coopération commune de l'ensemble des acteurs du territoire.

le Président

Lyon, le **21 AVR. 2020**

Lettre de mission

Monsieur le Vice-président,

La crise sanitaire que connaît notre pays et notre territoire est sans précédent, avec des bouleversements sanitaires, sociaux et économiques que nous n'avons jamais connus jusqu'alors sur une période aussi courte.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon a réagi rapidement pour assurer la continuité du service public, accompagner les acteurs économiques et sociaux face au choc de cette crise et engager dès le début du confinement de la population une réflexion sur les mesures à engager dans un contexte de déconfinement. Suite à l'allocution du Président de la République le lundi 13 avril 2020, les regards se tournent désormais vers les collectivités locales pour déterminer la manière dont nos territoires s'adapteront à la fin du confinement, puis à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

C'est dans ce cadre que je souhaite faire appel à votre expertise, à votre fine connaissance du territoire et de notre collectivité pour déterminer, de manière opérationnelle, les conditions d'un déconfinement de la Métropole de Lyon avec un cadre de vie, d'études et de travail adapté à la situation sanitaire actuelle et à venir.

Accompagné d'un comité d'experts dont je vous laisserai le soin de définir la composition, et du comité de relance métropolitain qui sera prochainement réuni, vous aurez pour mission de définir une stratégie globale pour la Métropole de Lyon, à travers une série de recommandations qui s'inscriront en cohérence avec les travaux du groupe de travail interministériel dédié à la stratégie nationale de déconfinement, et qui s'inspireront d'autres initiatives européennes et internationales. Elles seront transmises aux autorités sanitaires locales, aux communes, à l'État local et au Gouvernement.

.../...

Monsieur Georges Képénékian
Vice-président
Métropole de Lyon
20 rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon Cedex 03

CAB / LT / 2020-04

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

Il s'agira, dans un premier temps, de dresser un portrait de la situation sanitaire au sein de la Métropole de Lyon et de dresser un état des lieux des conséquences actuelles, économiques, éducatives, culturelles et sociales, de cette crise sur le territoire.

Fort de cet état des lieux, vous proposerez des modalités de déconfinement de la population, avec une approche territorialisée, de dépistage des personnes présentant des symptômes, à commencer par les publics prioritaires, et d'isolement des personnes atteintes du covid-19, en définissant les ressources que la collectivité devra mobiliser. Des recommandations seront notamment formulées pour fournir la population en équipements de protection individuelle et pour définir les modalités d'usage des transports, de retour au travail et de garde des enfants.

Vous serez par ailleurs amené à faire des propositions pour le redémarrage de l'activité économique et entrepreneuriale de la Métropole de Lyon, en lien avec les premières mesures prises, telles que le fonds d'urgence pour les entreprises et les suspensions des loyers des entreprises hébergées dans le patrimoine de la Métropole de Lyon. Des nouvelles mesures seront proposées pour accompagner les secteurs les plus impactés par la crise sanitaire, consolider notre filière santé et aider les entreprises à reprendre leurs activités dans le respect des normes sanitaires en vigueur (approvisionnement, partage de bonnes pratiques, offres de services aux salariés).

Dans un même temps, vous définirez les mesures à prendre pour que la vie éducative de notre métropole puisse reprendre, tout en assurant des protections pour les élèves, comme pour les enseignants et personnels des établissements. Des propositions seront formulées à destination des maires, s'agissant des écoles et des activités périscolaires, et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'agissant des lycées, dans une logique de mutualisation des bonnes pratiques. La question de la vie étudiante sera par ailleurs intégrée aux réflexions de cette mission.

Il s'agira enfin de définir des recommandations pour repenser l'aménagement de la ville et la manière de se déplacer. Les visions de l'espace public, comme de l'habitat, seront bousculées dans les mois à venir par des aspirations citoyennes et des exigences sanitaires nouvelles. Les acteurs de la filière de l'aménagement sont dans l'attente de nouvelles réponses de notre collectivité. Une attention particulière sera portée sur les initiatives et réflexions en cours en matière d'urbanisme tactique et transitoire.

L'ensemble de ces travaux devront avoir pour boussole les enjeux de santé pour tous, de lutte contre les inégalités, de transition écologique, juste et partagée, et d'accompagnement des plus fragiles, qui sont les premiers touchés, et souvent les premiers de lignée, de cette crise.

Des recommandations seront *in fine* transmises à l'État et des propositions seront faites aux communes, en lien étroit avec les mesures prises par la Métropole de Lyon, qui découleront elles aussi de cette mission.

.../...

Dans le cadre de votre mission, vous veillerez notamment à consulter les acteurs associatifs engagés dans la gestion de la crise sanitaire actuelle, les acteurs économiques et leurs représentants, les acteurs de la vie éducative et universitaire, les services de la Métropole de Lyon et les organismes externes compétents dans le champ des axes de travail prémentionnés, ainsi que les acteurs de nos quartiers engagés dans des actions de médiation sociale et de pédagogie sur les mesures sanitaires en vigueur.

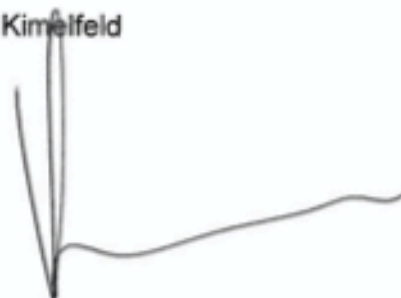
Les Hospices Civils de Lyon, les représentants de la médecine de ville, des établissements sociaux et médicaux-sociaux et l'Agence Régionale de Santé seront par ailleurs naturellement associés à cette mission.

De même, dans un esprit de concorde et d'engagement transpartisan pour la réussite du territoire, l'ensemble des membres de l'exécutif et des groupes politiques métropolitains seront invités à vous transmettre leurs propositions dans le cadre de cette stratégie globale.

Je souhaite que votre mission, d'une durée de trois mois, puisse faire l'objet de deux rapports faisant état de l'avancée de vos préconisations, dont nous communiquerons le contenu, de manière intermédiaire, le lundi 4 mai, et de manière définitive, le lundi 1^{er} juin. Un suivi de l'application des mesures sera par la suite engagé, dans le cadre du comité de relance métropolitain.

Vous souhaitant une pleine réussite dans cette mission, et restant à votre écoute dans le cadre de sa réalisation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes salutations les meilleures.

David Kimelfeld



Introduction

« Vivre avec ». Ce pourrait être le titre de ce rapport intermédiaire, au regard des défis qui se présentent à nous dans les semaines et les mois à venir. À la suite de l'intervention du Premier Ministre à l'Assemblée Nationale le mardi 28 avril 2020, nous, élus locaux, comprenons que nous sommes en première ligne dans la mise en œuvre du déconfinement progressif et territorialisé de la population pour adapter et mettre en œuvre la doctrine nationale énoncée par le Gouvernement.

Il faut apprendre à vivre avec le covid-19 et apprendre à nous en protéger : pour gagner contre ce virus, chacun doit s'approprier ce combat. En quelques semaines à peine, toute une population s'est mise à apprendre et à respecter des mesures-barrière qu'elle n'avait pas l'habitude de suivre. Les semaines à venir rendront le respect de ces normes obligatoire pour affaiblir le virus et prévenir la possibilité d'une deuxième vague de la pandémie. Ce pacte social, qui repose sur le civisme et la responsabilité individuelle de la population, est à construire.

Cette mission s'est attelée durant ces derniers jours à en dessiner les grands principes pour notre territoire, en concertation avec l'ensemble des communes, avec les acteurs associatifs et nos organismes partenaires.

Dans le respect de la doctrine nationale présentée par le Gouvernement, et en lien avec les autorités sanitaires et la cellule de coordination interministérielle pilotée par Jean Castex, délégué interministériel, nous avons défini de premières orientations et recommandations dans l'ensemble des champs de notre quotidien : nos déplacements, notre vie au travail, nos espaces publics, notre cohésion sociale et nos services publics, notre vie éducative et notre vie culturelle et sportive. Le ciment de cette stratégie globale reste la co-construction et la mise en œuvre d'une politique de prévention sanitaire par l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités locales, État, associations, entreprises, chambres consulaires, bailleurs, communautés éducatives, tous engagés dans la gestion de la crise sanitaire actuelle.

ÉTABLIR UNE STRATEGIE DE PREVENTION SANITAIRE AMBITIEUSE ET COORDONNEE

« Protéger, tester, isoler, font partie du tryptique du déconfinement » : ces mots, du Premier Ministre, guident les orientations à prendre pour établir une stratégie de prévention sanitaire ambitieuse et coordonnée. Appuyée sur un diagnostic précis de la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon, cette stratégie vise à assurer

l'approvisionnement de la population en équipements de protection individuelle et à engager une campagne massive de communication, diffusée par tous sur le territoire, pour appliquer les mesures-barrière.

Elle vise aussi à organiser la campagne de tests de dépistage de la maladie covid-19, ainsi que l'isolement et l'accompagnement social et psychologique des malades, dans un cadre de vie adapté à la situation sanitaire actuelle. Cette stratégie portera une attention particulière à l'impact de la période actuelle sur la santé mentale de la population, à commencer par les personnes anciennement ou actuellement atteintes par la maladie, parfois fortement bousculées sur le plan psychologique et physique.

PROTEGER LES PLUS FRAGILES ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE DE LA METROPOLE

La mission s'est attelée à développer des solutions spécifiques pour les personnes les plus vulnérables face à cette maladie et à accompagner les acteurs de la cohésion sociale de notre territoire, à commencer par nos acteurs associatifs, très engagés durant la période de confinement. Il s'agit d'une part de porter une attention particulière aux personnes les plus touchées par la maladie covid-19 – personnes âgées, personnes handicapées, personnes atteintes de maladies chroniques – mais aussi d'accompagner les personnes ayant des fragilités sociales et économiques nécessitant que la collectivité les soutienne.

INSTAURER UNE REPRISE PROGRESSIVE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le déconfinement progressif de la population à compter du 11 mai implique de définir un retour progressif de la population active au travail, tout en poursuivant autant que faire se peut la pratique du télétravail. La mission s'est par ailleurs attachée à porter une attention particulière aux secteurs économiques fortement impactés par la crise, y compris après le 11 mai – hôtellerie, restauration, tourisme, ... – et à faire des recommandations pour conforter ou renforcer les mesures d'ores-et-déjà prises par la Métropole de Lyon pour accompagner les acteurs économiques.

REPRENDRE PAR ETAPES LA VIE EDUCATIVE DE LA CITE

La mission a aussi suivi avec attention l'organisation de la reprise de la vie éducative de la Métropole de Lyon et a souhaité inclure dans le périmètre de ses réflexions et recommandations les modalités d'organisation de cette reprise, pour l'ensemble des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées généraux et professionnels), de même que pour les crèches. Elle a par ailleurs porté une attention particulière aux conséquences de la fin de la vie universitaire pour l'année 2019/2020, décidée par le Gouvernement.

REPENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES DEPLACEMENTS POUR UNE VILLE PROTECTRICE

Se déplacer, reprendre le travail ou l'école, retrouver une vie sociale, ... Ces activités de notre quotidien sont nécessairement adaptées par les règles sanitaires qui s'imposent désormais à nous. La période de confinement a bousculé nos habitudes et notre regard sur l'aménagement de notre territoire et sur notre politique de l'habitat. A l'aune du déconfinement progressif de la population, il convient de définir les moyens d'aménager la ville autrement, pour qu'elle protège plus, sans pour autant affaiblir notre vivre-ensemble et nos libertés individuelles. Pour vivre avec le virus, les collectivités locales et les opérateurs de transports doivent par ailleurs adapter l'offre de transports aux normes sanitaires en vigueur, en sécurisant les flux, en favorisant les modes doux et en adaptant la ville à l'hypothèse d'un usage accru de ces mêmes modes par la population.

ADAPTER LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE A LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE

Enfin, cette stratégie globale ne peut être exhaustive que si elle intègre l'ensemble des champs de notre quotidien, y compris les activités et moments qui nous permettent de vivre-ensemble et de « faire société », malgré le virus. La mission a souhaité émettre des recommandations pour adapter notre vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle.

L'ensemble de ces orientations et recommandations ont vocation à être mises en œuvre avec toutes celles et tous ceux qui ont participé à leurs définitions : les collectivités locales, les autorités sanitaires, l'État, les entreprises, les acteurs associatifs et l'ensemble de la population seront les garants de la réussite de cette stratégie. Elle ne montrera ses effets que si elle est le fruit d'une collaboration durable entre l'ensemble des parties prenantes de notre quotidien. Elle ne sera un succès que si elle permet de restaurer la confiance entre les citoyens et nos institutions, que si elle s'appuie sur des messages clairs et qu'elle débouche sur un nouveau pacte social, fondé sur notre esprit civique et sur notre responsabilité collective.

Georges KÉPÉNÉKIAN

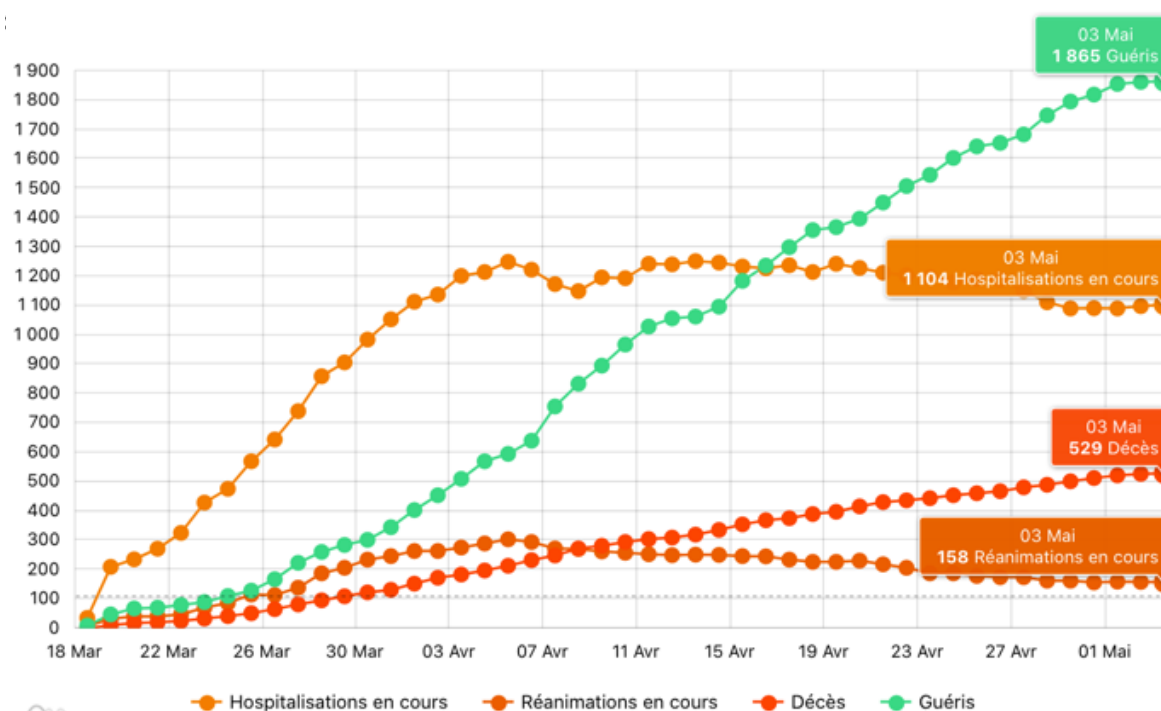
Vice-président de la Métropole de Lyon

1^{er} adjoint au Maire de Lyon

Président du Conseil de surveillance des Hospices Civils de Lyon

Portrait de la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon

La situation sanitaire sur notre territoire est la clef du déconfinement et d'un retour progressif à la « normale » aussi bien pour la vie sociale, professionnelle, scolaire, que dans nos déplacements ou nos loisirs. L'observation de son évolution permettra aussi de préparer toute éventuelle reprise de l'épidémie sur le territoire.



Nombre de personnes hospitalisées, en réanimation, décédées à l'hôpital et de personnes guéries dans le Rhône au 03/05/2020 (source casccoronavirus.fr, données de Santé Publique France)

À l'identique de la situation observée en France, le Rhône a pu voir sa courbe de nouveaux entrants à l'hôpital freinée grâce aux effets du confinement, mais on constate encore un plateau à haut niveau avec 1 104 personnes hospitalisées et 158 en réanimation (au 3 mai 2020). Cette stabilisation est liée au fait qu'il y ait autant de personnes qui rentrent à l'hôpital que de personnes qui en sortent. Mais la charge en soins et le nombre de patients à prendre en charge restent encore élevés.

Les personnes âgées sont les plus impactées par l'épidémie : les plus de 70 ans représentent 74 % des patients actuellement hospitalisés et 88 % des patients décédés à l'hôpital en région Auvergne-Rhône-Alpes. Trois patients sur quatre admis en réanimation sont des hommes. Le

département du Rhône reste encore un département très impacté au niveau régional en termes de taux d'hospitalisation.

Nombre de personnes décédées dans le Rhône

Pour mesurer l'impact de l'épidémie sur la mortalité, deux indicateurs ont été retenus : les décès survenus à l'hôpital et ceux survenus en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) en particulier en EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Le Rhône compte à ce jour 529 décès à l'hôpital dont 67% sont des personnes de plus de 80 ans. Le nombre de décès quotidien déclarés parmi les hospitalisations suit une tendance à la baisse depuis le 20 avril. Dans les ESMS, essentiellement en EHPAD, le nombre de décès est de 397 décès (dernière donnée actualisée au 27 avril). Cela représente donc un total de 926 décès sur le département.

Depuis le 30 mars, on observe dans le Rhône un excès significatif exceptionnel de la mortalité tous âges par rapport à la mortalité attendue sur cette période. Les personnes âgées de 65 ans ou plus étaient majoritairement concernées par cette hausse de la mortalité toutes causes depuis la semaine 13. La hausse de la mortalité observée est probablement liée à l'épidémie de COVID-19, sans qu'il ne soit possible d'en estimer la part attribuable à cette date.

Au niveau régional, les taux de mortalité les plus élevés chez les personnes hospitalisées sont observés dans le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche.

Nombre de tests réalisés en ambulatoire dans le Rhône

En ambulatoire et depuis le passage en niveau 3 de l'épidémie, le diagnostic est le plus souvent clinique. Les tests sont actuellement réalisés pour les personnes présentant des signes cliniques et sur prescription médicale.

Au 3 mai, un total de 4 399 tests PCR ont été réalisés en laboratoire de ville dans le Rhône et 633 étaient positifs, soit 15% de taux de positivité.

Adapter notre stratégie de déconfinement à la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon

Après avoir atteint un pic dans la semaine qui a suivi le début du confinement, les indicateurs de surveillance du COVID-19 témoignent du recul de l'épidémie de COVID-19 dans le Rhône (baisse du nombre de résultats de tests positifs malgré une progression marquée du nombre de tests réalisés, une poursuite de la baisse du recours aux soins à l'hôpital et une stabilité du recours à la médecine de ville, ainsi qu'une baisse du nombre de signalements de cas groupés en établissements médico-sociaux).

La fin de la période du confinement a été annoncée par le Président de la République au 11 mai 2020, avec des modalités progressives selon les départements, en fonction du niveau de circulation du virus et du niveau de recours aux soins.

La Métropole de Lyon a souhaité préparer cette nouvelle période au plus près de cette réalité, en concertation avec l'ensemble des acteurs clefs du territoire, sous la forme « d'un 360 » en balayant l'ensemble de ses compétences.

Proposer une politique de prévention métropolitaine

Dès lors qu'aucun traitement n'a à ce jour démontré son efficacité et qu'aucun vaccin n'est disponible, le virus va continuer de circuler sur le territoire de la Métropole. Il est donc nécessaire d'apprendre à vivre avec, et d'apprendre à limiter sa propagation. La prévention est donc déterminante.

Compte tenu de ses compétences qui permettent d'agir sur l'ensemble des facteurs qui influencent la santé, la Métropole de Lyon est un acteur clef de la prévention et de la promotion de la santé. À l'issue des consultations des acteurs et de ses partenaires, il apparaît essentiel que la Métropole développe une politique de prévention sanitaire ambitieuse basée sur l'apprentissage de comportements nouveaux des citoyens afin de limiter et contenir la propagation du virus sur le territoire.

Notre territoire dispose d'un terreau propice à l'élaboration de ces messages, compte tenu de la richesse des acteurs de la santé, de la recherche, de l'innovation, et de sa capacité à mobiliser l'ensemble des partenaires, ainsi que les représentants des usagers en santé, afin de les rendre acteurs.

Certaines mesures pourront être mises en place rapidement, et d'autres dans une perspective à plus long terme.

Restaurer la confiance et créer les conditions d'une adhésion à la stratégie proposée

La multiplicité des discours, prises de position des vrais sachants ou faux experts, ont créé un sentiment de défiance de plus en plus perceptible et dont les échanges avec les experts rencontrés durant cette mission se sont fait l'écho.

Mesure n°1 : restaurer la confiance avec le grand public par une pédagogie métropolitaine apprenante, citoyenne et responsable, autour d'une grande campagne de communication interinstitutionnelle

Afin de rétablir la confiance avec la population et à l'instar des « mois de la prévention » déjà mis en place sur des thématiques de prévention santé, la mission propose de développer une pédagogie collective sur cette maladie, dans une posture d'humilité.

En effet, et même si la science n'a jamais avancé aussi vite sur la connaissance de ce virus, on ne sait pas encore tout de lui et les données sont évolutives. Il est donc important de donner à la population les messages essentiels, dans une logique de transparence.

Les principaux thèmes d'ores et déjà identifiés porteront sur les données factuelles de la maladie, son évolution, le respect des gestes-barrière (lavage de main, distanciation physique...), mais aussi le port du masque en précisant ses indications, son mode d'emploi, les premiers signes d'apparition des symptômes, les modalités pratiques de réalisation des tests de dépistage, le respect de l'isolement en cas de symptômes...

Des fiches pratiques réflexes sur des messages socles seront élaborées dans une approche inclusive de tous les champs de la vie, adaptées à chaque métier, et mutualisées avec l'ensemble des partenaires. **Afin de garantir l'équité d'accès à l'ensemble de la population et afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé**, elles utiliseront un langage facile à lire et facile à comprendre (FALC).

Pour assurer l'accès de ces messages aux populations les plus vulnérables et en précarité, la Métropole s'appuiera sur l'ensemble du tissu associatif pour relayer les messages dans une démarche d'aller vers.

Afin de garantir une neutralité, une indépendance et permettre une réappropriation par tous les acteurs associés à cette démarche, la mission fera appel à un cabinet d'experts en gestion de crise pour élaborer ces messages clefs.

Tous les vecteurs et modes de communication seront utilisés (supports visuels, vidéo, canaux digitaux, espaces numérique de travail pour les collégiens, réseaux sociaux, nudge...), pour permettre une répétition et une homogénéité des messages.

Les partenariats d'ores et déjà identifiés sont : les professionnels de santé, pharmaciens, université Lyon 1, professionnels de l'Éducation (Lyon 3), Croix-Rouge (module de formation auprès des publics à la rue/ précaire sur les mesures de protection, gestes barrières...), URIOPSS (fiches pratiques par métier), la Fondation des œuvres laïques du Rhône.

En complément, l'apprentissage et une acculturation renforcée à l'hygiène semble complémentaire pour relayer de façon vivante et au plus près du terrain les messages.

Mesure n°2 : Mobiliser et renforcer le service sanitaire mis en place à la faculté de médecine de Lyon pour diffuser les messages de prévention à la population

La mission propose d'exploiter plus intensément le service sanitaire déjà en place à l'Université Lyon I. Les séances d'information réalisées l'an dernier auprès de 6 700 élèves ont permis d'aborder les questions de la nutrition et des gestes qui sauvent. Il est proposé d'élargir ce service sanitaire aux questions relatives à l'épidémie et de l'ouvrir à d'autres publics.

Les étudiants en médecine et en santé du service sanitaire pourront être mobilisés pour relayer et diffuser ces messages de prévention auprès des collégiens, des établissements médico-sociaux du domaine personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, en intégrant les inégalités sociales en santé.

Se protéger et protéger les autres

Le port du masque constitue une mesure complémentaire aux gestes-barrière classiques sans pour autant les remplacer et rajoute une barrière physique en cas de contact avec d'autres personnes. Il doit devenir un automatisme sur le territoire afin que la Métropole soit exemplaire dans sa politique de prévention sanitaire.

Mesure n°3 : Inciter au port du masque sur l'ensemble de l'espace public

La mission recommande fortement le port du masque dans l'espace publics. Il ne s'agit pas de le rendre obligatoire mais de faire comprendre à tous les habitants de la Métropole est un geste qui sauve des vies. La mission recommande le port du masque tout particulièrement dans les rues les plus étroites où la distanciation physique est délicate, voire impossible. Sa manipulation nécessitant des règles d'hygiène stricte, il convient de ne pas multiplier sa manipulation avec des mains, vecteurs principaux du virus.

En rendant son port généralisé, il constitue une façon solidaire de lutter contre la transmission de ce virus.

Il faut cependant rappeler qu'il augmente la probabilité de se toucher le visage, et donc de contaminer ses yeux, son nez ou sa bouche avec du virus présent sur ses mains. D'où l'importance d'accompagner cette recommandation d'une nécessaire pédagogie.

Ces masques vont être largement distribués par la Métropole via les mairies, acteurs de proximité, à la population en quantité suffisante avant la levée du confinement. Ils seront aussi accessibles en vente en pharmacie, lieux de grande distribution, bureaux de tabac, ...

Si le port du masque est recommandé pour circuler dans l'espace public, il doit être accompagné d'un respect des autres mesures-barrière. Pour ce faire, chacun doit pouvoir se laver régulièrement les mains, y compris dans l'espace public.

Mesure n°4 : mettre à disposition de la population des distributeurs de gel hydroalcoolique en libre-accès dans l'espace public

La mission se joint à la proposition du Président de la Métropole de Lyon de permettre à la population d'accéder à du gel hydroalcoolique (GHA) pour permettre un bionettoyage des mains de tout-un-chacun.

Pour ce faire, la mission propose que des distributeurs de GHA soient installés en priorité dans des points d'intérêts majeurs de la Métropole, à proximité d'équipements et de lieux de services publics : places de marchés, espaces à proximité des hôpitaux et pôles de soins, établissements scolaires, crèches, principales places publiques, pôles d'échanges multimodaux, ...

Afin de compléter cette protection de soi et des autres, la mission propose de déterminer les conditions d'accueils dans les établissements recevant du public, en respectant l'avis du Haut conseil de la santé publique.

Mesure n°5 : Rendre le port du masque obligatoire dans les lieux d'accueil du public (ERP) sur le territoire de la Métropole de Lyon

Dans tous les établissements recevant du public, la mission recommande **le port obligatoire d'un masque grand public**, sachant qu'il sera très difficile d'évaluer a priori le respect de la distance physique de 1 m¹.

L'ensemble des professionnels métropolitains seront bien évidemment équipés par la Métropole de masques (barrière ou chirurgicaux selon les catégories de professionnels). Les usagers accédant dans les lieux d'accueil de la Métropole devront, après s'être lavés les mains avec de l'eau et du savon ou du gel, être équipés d'un masque barrière. Le masque sera fourni par la Métropole, sur le lieu d'accueil, si cet usager n'a pas pu s'en procurer.

Afin de réduire le risque de transmission du virus, la Métropole de Lyon équipera tous ses ERP de produit hydroalcoolique de type gel, afin de permettre à chacun de se laver régulièrement les mains lors de l'accès dans ces lieux. L'utilisation de ce gel vient en complémentarité du lavage de main à l'eau et au savon.

Cet équipement sur l'ensemble des ERP des partenaires et satellites de la Métropole est d'ailleurs fortement recommandé dans une logique de prévention sanitaire pour l'ensemble des habitants.

Afin de contribuer à l'adhésion de cette mesure, la Métropole fera appel au sens des responsabilités de chacun, en rappelant son bon usage, notamment l'importance de ne pas le

¹ Avis du Haut conseil de la santé publique du 24 avril 2020.

manipuler avec les mains une fois en place (cf. mesure n°1), via des supports adaptés et simples, en utilisant via tous les vecteurs accessibles, et en s'appuyant sur des influenceurs. Cette recommandation concerne l'ensemble des établissements recevant du public.

Reconnaitre les signes de la maladie et entrer dans le parcours de soin

Le territoire de la Métropole est doté d'importantes capacités de tests sur son territoire (8 000 test/jour via les laboratoires de ville). Le dépistage de la maladie est réalisé par un test recherchant la présence de virus dans les fosses nasales (test PCR). Ces tests sont réalisés sur prescription médicale chez toute personne symptomatique auprès d'un laboratoire habilité. Dès lors qu'une personne est testée positive, il est indispensable d'identifier et de tester tous ceux, symptomatiques ou pas, qui ont eu des contacts rapprochés avec elle. La sortie du confinement doit donc d'adosser à une massification de ces tests pour en garantir leur réalisation à l'ensemble des personnes ciblées.

Mesure n°6 : veiller à une équité d'accès au dépistage systématique des personnes symptomatiques ainsi que de leurs contacts

Afin d'éviter toute apparition de clusters, une attention particulière doit être portée pour certains publics : personnes âgées et personnes en situation de handicap à domicile et en établissement, établissements de protection de l'enfance, satellites de la Métropole, lieux d'habitat collectif, personnes en squat, bidonville, foyer.

La mission recommande la nécessité de déclencher le dépistage systématique de toute personne symptomatique et des personnes contact dans ces lieux de vie collectif, dès l'apparition d'un premier cas. Il conviendra de procéder par priorisation de ces établissements et services en lien avec l'ARS sur l'exemple des dépistages réalisés dans les EHPAD.

La mission appelle à veiller à une **équité d'accès** à la population sur l'ensemble du territoire avec un maillage territorial. Sur des zones non couvertes par des laboratoires de proximité, la mission propose d'étudier différentes alternatives aux laboratoires avec notamment :

- **la mise en place de « drive »**, en lien avec la commune concernée et l'ARS. Ces drive offrent l'avantage de tester un nombre important de personnes, en évitant les contacts dans les locaux de laboratoire, et diminue la consommation d'équipement de protection des professionnels réalisant les tests. Leur qualité peut néanmoins être inférieure à celle obtenue lors de tests réalisés dans les laboratoires.

- la **possibilité de déployer des bus-laboratoires, en partenariat avec le SYTRAL**, notamment pour des publics très éloignés des parcours de santé ou peu enclins à se rendre dans un lieu « institutionnel »,
- enfin, **l'utilisation par les laboratoires d'analyse des locaux des centres COVID** mis en place à la phase initiale de l'épidémie aujourd'hui non utilisés pourra aussi être étudiée pour renforcer le maillage territorial.

Une **cartographie** des lieux de réalisation de ces tests sera réalisée et accessible par **application mobile** pour que chaque citoyen puisse savoir où se faire dépister. Cette application rappellera aussi le bon usage de ces tests (prescription médicale lors de symptômes, prescription médicale pour les cas contacts, ...).

A ce stade, la mission ne recommande pas la pratique des tests sérologiques, compte tenu des dernières recommandations des autorités sanitaires. Cette opportunité sera réévaluée en fonction de l'évolution des connaissances et des avancées dans le domaine médical et scientifique.

Afin de limiter la propagation du virus, l'identification de toutes les personnes ayant eu un contact rapproché avec une personne dépistée positive doit être faite afin les tester. À chaque nouveau cas correspond en moyenne le test de 20 à 25 personnes ayant eu des contacts rapprochés et prolongés dans les jours précédents l'apparition des symptômes. Ce nombre correspond à son entourage familial proche qui habite au même endroit, aux personnes qui travaillent dans le même bureau. Cette mesure nécessite d'importants moyens humains.

Mesure n°7 : soutenir les efforts de *tracing* de l'ARS

Pour permettre de retracer tous les cas contacts d'une personne dépistée positive, la mission propose de mobiliser les **professionnels médico-sociaux** de la Métropole de Lyon, aux côtés des professionnels de santé libéraux, premiers acteurs de ce repérage. Cette mobilisation reposera sur la base du volontariat.

La mission propose également que la Métropole **mobilise les étudiants en santé et les équipes du SDMIS** pour étoffer les équipes en charge de cette recherche des cas contacts. Des brigades seront constituées afin de remonter la liste des cas contacts, les appeler, les inviter à se faire tester en leur indiquant les lieux où ils peuvent se rendre, en utilisant la cartographie disponible. Elles devront s'assurer que les tests ont bien été effectués et que leurs résultats donnent lieu à l'application des mesures nécessaires.

La constitution de ces brigades impliquera **une formation** par les équipes de santé publique France.

Après avoir informé la population, testé les personnes symptomatiques et les cas contacts, l'isolement strict pendant 14 jours des porteurs du virus permet de casser les chaînes de transmission. Il s'agit d'une mesure de précaution collective qui doit être expliquée, consentie et accompagnée. Elle repose sur la responsabilisation et le civisme de chacun. Cet isolement pourra se faire au domicile du porteur du virus, ce qui entraînera le confinement de tout le foyer pendant 14 jours, ou de s'isoler dans un lieu mis à sa disposition.

Mesure n°8 : proposer des lieux alternatifs pour l'isolement des personnes testées positives

Afin de proposer des lieux alternatifs au domicile pour l'isolement des porteurs du virus, la mission propose de mobiliser ses partenaires et les acteurs locaux disposant des logements vacants comme le **CROUS**, les bailleurs sociaux, les structures hôtelières.

Une évaluation du nombre de logements nécessaires sera faite en lien avec la Préfecture. Les mesures sanitaires en matière d'hygiène des locaux devront être appliquées sur ces sites.

Les conditions de vie des personnes isolées devront être anticipées afin de garantir le suivi de leur état de santé physique et psychique, leur accès à des repas, produits d'hygiène et tout ce qui participe à un environnement sécurisant.

La préparation de la levée du confinement nécessite de revisiter les pratiques et les organisations en place dans la plupart des structures et services du territoire. D'ailleurs, les partenaires et satellites de la Métropole (assistants maternels, crèches, établissements de protection de l'enfance, établissements et service pour personnes âgées et personnes en situation de handicap...) souhaitent pouvoir s'appuyer sur des préconisations, afin de garantir le respect des recommandations sanitaires et permettre des conditions de sécurité optimales dans leurs structures. Ces recommandations doivent pouvoir prendre en compte le public accueilli, les modes d'exercice, et être évolutives en fonction des avancées dans le domaine de la connaissance du virus.

Mesure n°9 : élaborer des référentiels sanitaires et les diffuser aux partenaires et satellites de la Métropole

Dans un souci d'harmonisation et d'équité de traitement sur le territoire, la mission préconise que ces référentiels soient élaborés en coordination avec l'ARS, les communes, la CAF, les organismes gestionnaires et les partenaires concernés.

Pour être utiles et répondre aux questions du quotidien, il convient que ces référentiels se présentent sous forme de fiches pratiques et situationnelles, qu'ils recourent dans la mesure du possible aux iconographies pour davantage de clarté des messages.

Afin de permettre leur diffusion et un accès le plus large possible sur le territoire, il convient de s'appuyer sur les vecteurs de diffusion de chaque partenaire (site et réseaux sociaux...).

Un important facteur de réussite de cette politique de prévention sanitaire ambitieuse repose sur l'adhésion des citoyens à l'ensemble de ces mesures. En effet, les usagers et leurs représentants sont partie prenante du système de santé, ils ont développé aujourd'hui des savoirs incontestables et sont devenus des partenaires au même titre que les professionnels.

Ainsi, leur association dans l'élaboration de ces mesures paraît indispensable pour évaluer les mesures, connaître la perception des citoyens sur la stratégie adoptée et sera un des piliers de l'acceptabilité auprès de la population sur le territoire de la Métropole.

Mesure n°10 : créer un comité citoyen consultatif associant les représentants des usagers et les citoyens

La mission préconise que ce comité consultatif s'appuie sur les instances de démocratie sanitaire reconnues telle la Conférence régionale santé autonomie (CRSA), mais aussi l'union des comités d'intérêts locaux (UCIL), le Conseil de développement, les conseils de quartiers, habitants experts et tout autre représentation d'usagers qu'il conviendrait de solliciter.

Leur association dans les orientations permettra un ajustement au plus près de leurs réalités et de leurs besoins au quotidien. Ainsi les mesures prises dans le cadre de cette stratégie seront adaptées et connectées aux réalités locales.

Protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale de la Métropole

La crise sanitaire a révélé de façon extrêmement visible la vulnérabilité déjà existante de certaines populations, mais elle a également créé une nouvelle précarité ou en tout cas une certaine fragilité pour de nouvelles couches de la population, créant des risques de ruptures sociales entre catégories de populations au sein de l'agglomération. Il apparaît en effet à travers les différentes auditions et séances de travail, que la crise exacerbe et renforce les difficultés sanitaires, sociales et économiques des populations les plus fragiles.

Donner aux pouvoirs locaux la possibilité d'adapter la stratégie nationale, revient à confier au local la charge de s'assurer que chaque citoyen, habitant, personne présente dans l'agglomération, disposera des moyens nécessaires pour agir en responsabilité afin de prendre en charge sa propre protection et celle des autres. Identifier les publics fragiles les plus exposés, les problématiques sociales, construire des partenariats efficaces, dégager des propositions d'actions opérationnelles de manière à agir au plus près des territoires et des personnes, sont l'objet de ce propos.

Ainsi, pour protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale de la Métropole de Lyon, l'enjeu est d'éviter les ruptures et les décrochements des populations les plus fragiles afin d'éviter la propagation du virus et la création de clusters.

Si l'ensemble de la population doit appliquer les mesures-barrière pour limiter la propagation du virus, certains publics seront plus difficiles à atteindre. Consciente de cette situation, la mission s'est attachée à intégrer, dans sa stratégie de déconfinement, des mesures spécifiques à déployer auprès des publics les plus vulnérables afin de maintenir la cohésion sociale sur son territoire.

Renforcer l'action sur le terrain pour les personnes les plus précaires et améliorer les systèmes d'alertes en amont

En premier lieu, il est important de noter que le versement des allocations CAF n'a subi aucun retard depuis le 16 mars et que les droits sont maintenus. Les allocataires ont été contactés dans le cadre de l'instruction de leurs droits, les relations téléphoniques et par mails ont bien fonctionné pour les ménages équipés.

Une des principales difficultés rencontrée par les ménages les plus fragiles concerne le logement. Les associations et bailleurs sociaux se sont organisées pour assurer un suivi à distance ; cependant le ralentissement ou l'arrêt des procédures d'accès au logement social et à l'hébergement, des instances partenariales de l'habitat traitant les priorités et urgences, renforce la précarité des ménages et les décrochages.

Des risques concernent notamment les impayés de loyer, les pratiques de bailleurs privés indélicats, les violences familiales ou dans les situations d'hébergement, la souffrance psychique, la remise à la rue de personnes ; autant de facteurs qui fragilisent des ménages déjà en difficultés sociales et économiques. Des aides exceptionnelles ont été proposées sous forme de secours d'urgence (CAF), de chèques alimentaires (FAP), de paniers alimentaires, de distributions de produits d'hygiène (communes), ...

Au-delà du traitement des situations individuelles qui sont assurées par les différents acteurs, les enjeux consistent à ne pas laisser des ménages sur le bord du chemin, et d'être en capacité d'informer tous les publics sur les risques sanitaires. Par ailleurs, la relance des activités des institutions, bailleurs, et associations, et des partenariats est un préalable aux expulsions locatives ou à la fin de la trêve hivernale, par exemple.

Mesure n°11 : Accompagner les ménages les plus fragiles en orchestrant une communication ciblée, en renforçant les interventions et les liens inter-réseaux

Afin d'atteindre les publics les plus éloignés de l'information, il est proposé d'organiser une communication sur les risques sanitaires, coordonnée entre les différents acteurs (CAF, MDM, associations), adaptée aux différents publics et sur plusieurs médias.

Les capacités d'actions des intervenants devront être soutenues, afin qu'ils renforcent leurs missions d'accueil, d'écoute et d'orientation, et puissent mettre à disposition des places en hébergement d'urgence et provisoires (dans le cadre du plan pauvreté et logement d'abord), et des aides d'urgence. La mise en relation des différents acteurs sera encouragée pour repérer et trouver des solutions adaptées aux situations les plus préoccupantes.

Parmi les ménages les plus fragiles, se trouvent les personnes sans-abris et les occupants de squats et bidonvilles. Les risques sanitaires sont particulièrement importants sur ces personnes qui vivent en proximité et qui n'ont pas accès aux soins : l'apparition de clusters pèse sur ces habitats de fortune, les risques psychiques sont élevés.

Un travail partenarial a été conduit de manière inédite et concertée entre l'État, les institutions et les associations, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Les débats ont porté sur les

volets alimentaires, l'hygiène, l'aspect sanitaire, et l'hébergement. À titre d'exemple, l'accès à l'eau potable, aux sanitaires et le ramassage des ordures a été organisé sur les sites. Il convient de conforter l'ensemble de ces initiatives.

Mesure n°12 : soutenir le maintien et le renforcement des centres d'accueil et d'isolement de la Croix Rouge dédiés aux personnes sans logement

La mission salue le travail engagé par la Croix Rouge en créant et en animant très rapidement deux centres covid-19 sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon dédiés aux personnes sans logement. Ces centres ont permis d'accueillir dont l'état de santé est suffisamment stabilisé ne nécessitant pas une hospitalisation, à travers un accompagnement individuel pour des personnes éprouvant des difficultés à s'isoler durant le confinement, du fait de leur situation personnelle (personnes sans domicile fixe, accompagnants de personnes avec de lourdes pathologies chroniques respiratoires, personnes en déplacement).

Le second centre, situé dans un lycée professionnel à Saint-Genis-Laval, devra fermé dans quelques jours du fait de la reprise de la vie éducative. La mission recommande que la Métropole de Lyon travaille avec l'État et l'ARS pour permettre le **maintien de ce centre sur un autre lieu dédié après le 11 mai**. Elle propose par ailleurs, sous réserve de l'accord des autorités locales et des capacités humaines et matérielles de la Croix Rouge, d'**étudier la possibilité d'ouverture d'un troisième centre de ce type à compter du début du déconfinement**.

Pour ce faire, la mission propose à la collectivité **de mobiliser son patrimoine métropolitain dédié à sa politique d'urbanisme transitoire**.

Un travail d'information et de médiation santé est par ailleurs indispensable, sur les gestes barrière et la manière dont se diffuse l'épidémie. Les personnes sans-abris et en squat sont en déficit d'information - voire ont de fausses informations.

Mesure n°13 : Repérer et soutenir les personnes sans-abris et en habitat précaire en œuvrant au plus près du terrain

Un partenariat solide est une condition essentielle à l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'hébergement et du logement. Les actions partenariales devront être poursuivies dans le cadre du Plan pauvreté, dans une démarche d'« aller vers ».

En matière sanitaire, une veille devra être assurée notamment dans les lieux collectifs (y compris les foyers-logement) pour éviter l'apparition de clusters. Pour garantir aux résidents un minimum d'hygiène, le maintien de l'accès à l'eau potable, à des sanitaires et le ramassage des ordures ménagères devront être assurés, de même que l'accès aux besoins sociaux et médicaux.

La mission valide l'action de la Métropole de Lyon dans la mise en place d'un marché public permettant de mettre à disposition des batteries pour les téléphones portables des personnes sans abri.

Accompagner les traumatismes liés au post- confinement

Pendant la période de confinement, le suivi téléphonique des patients ayant déjà des troubles psychiatriques a été assuré globalement par les hôpitaux psychiatriques. Cependant, cette organisation se fragilise avec l'arrivée de patients connus qui présentent des formes de décompensation, et le risque de sollicitations de nouveaux patients avec des signes de souffrance psychique engendrés par la période de confinement et la situation sanitaire actuelle. Aussi, la reprise des consultations en présentiel devient nécessaire et l'offre de soins pourrait s'avérer insuffisante.

Il apparaît que la branche « psychiatrie » est oubliée dans l'offre de soins, mais les établissements se sont organisés pour gérer la situation. Il convient d'anticiper sur les impacts du confinement, au niveau sanitaire et social.

Mesure n°14 : Prendre en compte le handicap en coordonnant une offre de suivi post-confinement et par la mise à disposition d'un site de référencement

L'objectif est d'anticiper les impacts du confinement au niveau sanitaire et social. Pour cela, il est proposé de coordonner une offre de suivi psychologique post-confinement associant les secteurs public, privé et associatif et s'appuyant sur le Projet territorial en santé mentale (PTSM).

Dans ce cadre, il est également proposé de créer un espace sur le site de référencement mis en place par la Métropole de Lyon afin d'identifier les structures et leurs coordonnées.

L'ensemble de ces mesures qui répondent à l'urgence permettent d'avoir un suivi approfondi des publics les plus fragiles. Il convient cependant d'amplifier ces actions, en concertation avec l'État, et d'engager un vaste plan pour éviter une remise à la rue de personnes sans logement ou sans hébergement, dans un contexte sanitaire critique.

Mesure n°15 : mettre en place avec l'État un plan « zéro retour à la rue post-confinement »

La mission recommande la mise en place d'un plan co-piloté par la Métropole de Lyon et l'État, en lien avec les associations partenaires, pour les personnes mises à l'abri actuellement sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce plan répondrait à un double-enjeu sanitaire et

humanitaire. L'objectif serait de sanctuariser environ 1500 places supplémentaires dans le cadre des structures existantes. Il s'agirait de répondre à chaque situation individuelle en imbriquant de manière coordonnée les moyens de l'État, chef de file en matière d'hébergement, et de la Métropole de Lyon, cheffe de file en matière de logement, avec l'appui de financeurs privés prêts à se mobiliser.

3 leviers pourraient être actionnés : le développement de l'offre de logements dans le parc social et privé, la mobilisation accélérée du programme « Logement d'Abord » et des outils dont nous disposons pour ce faire, ainsi que la création d'un fonds entre l'État et la Métropole pour l'hébergement et l'accompagnement d'urgence des personnes sans-droits, dans le cadre de notre plan de lutte contre le sans-abrisme et la pauvreté.

S'agissant des différents leviers, ils pourront être mobilisés comme suit :

- La mobilisation de l'offre de logements : mobilisation de logements sociaux sur la part de logements réservés dans le cadre des accords collectifs ; mobilisation du parc privé par la création d'une plateforme de « l'offre privée du logement d'abord », avec l'utilisation de dispositifs comme Solibail.

- La mobilisation du programme Logement d'Abord : développement de l'habitat intercalaire via le patrimoine métropolitain dédié à l'urbanisme transitoire, sur du foncier en attente de requalification ; création de nouvelles pensions de familles pour des personnes en hébergement, pour leur permettre de démarrer un parcours résidentiel adapté.

- La création d'un fonds dédié à l'accompagnement d'urgence des personnes sans-droits : pour des demandeurs d'asile hébergés par des familles ; pour des jeunes femmes isolées, mineures ou non, victimes de réseaux de prostitution ; pour des familles soutenues par les réseaux « Jamais sans toits » ; pour des enfants à la rue repérés par des maraudeurs ou en maternité (en moyenne, 200 enfants dans cette situation sont identifiés chaque année).

Instaurer une reprise progressive de l'activité économique

Le Premier Ministre a posé quelques grands principes pour la reprise de l'activité économique :

- le maintien, autant que possible du télétravail, afin notamment de limiter les flux sur l'espace public, les voies de circulation et les transports en commun ;
- les commerçants qui ont l'autorisation d'ouvrir pourront imposer le port du masque aux clients venant dans leur magasin. Ce principe pose néanmoins la question de la gestion des possibles débordements ou difficultés que pourraient rencontrer les commerçants ;
- les entreprises ont la responsabilité de créer les conditions sanitaires de sécurité propices à la reprise du travail sur site, notamment par la distribution de masques, de solution hydro alcoolique ou de tout autre équipement de protection.

La réouverture des cafés-bars-restaurants, pour l'instant prévue début juin, sera confirmée selon le niveau de l'indicateur sanitaire du département. Le secteur industriel a subi un vrai ralentissement sans pour autant se mettre totalement à l'arrêt. Les lignes de productions ont été adaptées pour permettre une mise en application des gestes barrières. Les difficultés d'approvisionnement dont la presse s'est fait l'écho ont duré une quinzaine de jours fin mars et les livraisons ont depuis repris. Une grande partie de ce secteur a pu télétravailler, ce qui a contribué à un maintien d'un certain niveau d'activité. La mise en place du chômage partiel a participé au soutien économique de ces grandes et moyennes entreprises. Cependant, les difficultés pour chaque secteur sont très significatives et doivent appeler à la mobilisation de chacun.

Les structures les plus touchées sur le territoire métropolitain restent les PME, TPE et artisans qui ont subi de plein fouet la fermeture de leurs activités et dont les ressources financières ne permettent pas de faire face aux difficultés sur le long terme. De la même façon, les mesures de chômage technique ont permis aux plus solides d'entre eux de tenir.

« Rassurer pour relancer »

La relance sera au rendez-vous si les conditions pour réinstaurer la confiance dans des conditions d'accueil et d'exploitation sont opérantes.

Mesure n°16 : proposer une campagne de communication spécifique à la reprise de l'activité commerciale et artisanale

La mission propose de lancer une grande campagne de communication pour relancer la consommation dans les petits magasins et pour les artisans qui ont dû arrêter subitement leurs activités pendant la période de confinement. Cette campagne pourrait s'inspirer de celle réalisée pour soutenir les chocolatiers durant la période de Pâques. La Chambre des Métiers, la CCI, la chambre de l'Artisanat pourraient être associées.

Le prérequis est la parfaite application des gestes-barrière par les commerçants et les artisans eux-mêmes afin de garantir aux clients qu'ils reviennent dans un environnement sécurisant : nettoyage des espaces de vente, protections, mise à disposition de virucide... autant de mesures que les commerçants, grandes enseignes, devront appliquer quotidiennement. Cette mesure génère de fait des questions sur la gestion des stocks.

Mesure n°17 : mettre à disposition un site de référencement des équipements de protection individuelle

Afin de rassurer les commerçants et artisans, une plateforme de référencement des équipements de protection pourrait être créée et alimentée par la Métropole de Lyon en indiquant les différents EPI, les prix de référence, la qualité des équipements et les modalités de distribution. Le site de référencement aurait ainsi deux « volets » : ce volet EPI-produits et le volet de référencement des structures d'accueil et d'aides (*voir mesure « Prendre en compte le handicap en coordonnant une offre de suivi post-confinement et par la mise à disposition d'un site de référencement », partie II*).

Reprendre pleinement l'activité BTP sur la Métropole

La publication fin avril par l'OBBTP du protocole sanitaire et la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, antérieurement au 11 mai, ont permis la reprise des chantiers dans les meilleurs délais.

L'instruction des autorisations du droit des sols (demandes de déclaration préalable ou demande de PC adressés par les communes) ont repris depuis le 6 avril au sein de la collectivité, avec une instruction, en priorité, des demandes arrivées depuis le 12 mars, dans les délais habituels et conformément aux ordonnances du Gouvernement.

La Cellule de coordination et d'urgence de la Métropole de Lyon, réunie de façon hebdomadaire, a d'ores et déjà permis de traiter les difficultés les plus impérieuses liées à la reprise, notamment de l'alimentation en eau et en électricité des chantiers. Pour autant, certaines difficultés demeurent.

Mesure n°18 : reprendre l’instruction des autorisations d’urbanisme au niveau communal

La mission enjoint l’ensemble des communes à reprendre l’instruction des dossiers afin de relancer l’ensemble de la chaîne de la construction et de l’aménagement. Elle invite la Métropole de Lyon à mettre si nécessaire à disposition des communes qui éprouveraient des difficultés à reprendre leurs activités d’instruction ses moyens humains et matériels. Il faut cependant rappeler que la Métropole de Lyon instruit d’ores-et-déjà pour le compte de 27 communes du territoire les autorisations d’urbanisme, à la demande de ces communes.

Mesure n°19 : étudier la possibilité d’une exonération de tout ou partie des redevances d’occupation du domaine public

La mission propose aux communes d’étudier la possibilité d’exonérer les redevances d’occupation du domaine public, pour les activités de chantiers, dans la limite de son propre cadre financier.

Enfin, sur le moyen terme, et en tenant compte des modalités de travail adaptées, la Métropole poursuit la dématérialisation de certaines de ses procédures, pour faciliter cette reprise d’activité.

Mesure n°20 : accélérer la dématérialisation de l’instruction des permis de construire

La mission confirme l’accélération par la Métropole de Lyon de la dématérialisation de l’instruction des permis de construire pour permettre aux agents des communes une instruction à distance, à travers l’outil Toodego. Cette dématérialisation était initialement envisagée pour 2021.

Réveiller la vie commerçante au sein de l’espace public

La tenue des marchés forains a été stoppée avec l’instauration du confinement, créant de fortes difficultés pour l’écoulement de la production locale et pour la mise à disposition des denrées auprès des habitants. Par dérogation, certaines communes ont reçu l’autorisation de maintenir certains marchés. La Métropole de Lyon a pris les choses en main très rapidement, au côté des communes et des producteurs locaux afin d’organiser de nouvelles filières de distribution.

Mesure n°21 : Permettre la reprise des marchés forains sous condition

La mission propose la reprise des marchés forains sur l’ensemble du territoire métropolitain, dès le 11 mai. Les services de la Métropole de Lyon pourront accompagner les communes

pour adapter la configuration des implantations, travailler à un marquage au sol selon les configurations des espaces afin de matérialiser la nécessaire distanciation physique et d'organiser des circulations plus sécurisantes.

Avec le maintien de la fermeture des bars-café-restaurants, ce secteur est confronté de plein fouet aux difficultés économiques. La mission propose deux actions à destination des restaurateurs et cafetiers.

Mesure n°22 : être vigilant sur le déploiement des *food trucks* sur l'espace public

Le développement de cette activité sur l'espace public serait de nature à fragiliser l'activité des restaurateurs et pourrait être une inéquité de traitement. Un développement non contrôlé serait également de nature à créer des conditions propices à la circulation du virus, notamment dans cette première étape de déconfinement, soit jusqu'à fin mai.

Enfin, cette particularité face à la décision de ne pas rouvrir les bars-restaurants brouillerait le message global de stratégie de lutte contre le virus en créant un point d'incohérence.

Même si la date d'ouverture ne sera confirmée que fin mai, les cafés-bars-restaurants anticipent et préparent leur réouverture en tablant sur une fréquentation importante mais qui devra permettre une distanciation physique.

Mesure n°23 : exonérer les cafés, bars et restaurants des droits d'occupation du domaine public pour leurs terrasses et permettre quand cela est possible une emprise plus large de la terrasse

La mission enjoint l'ensemble des acteurs locaux à exonérer les bars, cafés et restaurants de la redevance liée à l'occupation du domaine public pour leurs terrasses pour la saison estivale 2020, pour prendre en compte les impacts sur le secteur de la période de confinement.

Soutenir les segments les plus fragilisés

Le territoire de la Métropole compte un très grand nombre de très petites entreprises dont certaines font partie d'un écosystème innovant qui apporte un dynamisme particulier au territoire. A titre d'exemple, dans le secteur médical, cet écosystème apporte sa capacité d'innovation et de recherche aux plus grandes entreprises du secteur et permet à la Métropole d'être présente au niveau international.

Un certain nombre de structures (entreprises ou associations), parmi les plus petites ont dû faire face depuis le début de la crise sanitaire à des fortes tensions financières. L'État, la

Région et la Métropole ont proposé des mesures qui devront être réévaluées voire, pour certaines, maintenues, afin de permettre à ces très petites entreprises de franchir ce cap.

Mesure n°24 : Créer un fonds spécifique « eau » pour les plus petites entreprises en difficulté

La mission propose de sortir l'actuel fonds « eau » du périmètre du FSL, destiné, lui, aux seuls ménages en difficulté et non aux entreprises. Ce fonds serait à destination des TPE-PME et micro-entreprises, en complémentarité des fonds nationaux et visant les entreprises pour lesquelles le seul rééchelonnement des paiements de leur facture qui est proposé n'est pas suffisant ou tenable.

Une saisine simple et dématérialisée serait proposée aux entreprises demandeuses. Le principe pourrait être une aide au paiement, selon un principe d'un abandon de créance partiel.

En faveur du tissu associatif, la mission a rencontré de nombreux acteurs qui ont unanimement souligné non seulement l'investissement pendant cette période de confinement mais la nécessaire et importante mobilisation qu'ils devront avoir dans la phase post-confinement.

Mesure n°25 : créer un pacte métropolitain sur les financements publics pour accompagner le secteur associatif

La mission propose la création d'un pacte métropolitain sur les financements publics qui serait co-construit avec les communes, permettant de maintenir les budgets, d'adopter une approche souple et bienveillante concernant les reports d'événements ou d'échéances, la mutation de subventions pour des projets en subventions de fonctionnement, le versement accéléré des acomptes et des subventions. Ce pacte pourrait s'inspirer de la Charte co-signée par plusieurs acteurs institutionnels, dont le Mouvement Associatif.

En parallèle du travail réalisé par la présente mission, la Métropole de Lyon a engagé une réflexion pilotée par un Comité Métropolitain de Relance qui devra établir des pistes à moyen et plus long terme, nécessaires pour relancer l'économie sur notre territoire.

Reprendre par étapes la vie éducative

La stratégie de sortie du déconfinement présentée par Édouard Philippe le 28 avril 2020 pose un premier cadre :

- la réouverture très progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat ;
- la réouverture des crèches ;
- à compter du 18 mai, dans les seuls départements où la circulation du virus est très faible (c'est-à-dire les départements « verts »), la possibilité d'ouvrir les collèges, en commençant par la 6^{ème} et la 5^{ème} ;
- selon l'évolution des contaminations, la réouverture fin mai des lycées, en commençant par les lycées professionnels, début juin ;
- la reprise de l'école sur la base du volontariat. Cependant, à compter du 1^{er} juin, les parents devront fournir une attestation de l'établissement scolaire justifiant que celui-ci de leur enfant n'est pas en mesure de l'accueillir.

Quelques principes pratiques ont été énoncés par le Gouvernement :

- pas plus de 15 élèves par classe ;
- organisation de la vie scolaire organisée autour du respect des règles barrière, des mesures d'hygiène et de la distribution de gels hydro alcooliques ;
- tous les enseignants et encadrants des établissements scolaires recevront des masques qu'ils devront porter quand ils ne pourront respecter les règles de distanciation ;
- dans les écoles primaires, pas de port du masque pour les enfants mais une mise à disposition d'un stock de masques pédiatriques dans le cas où un enfant présente des symptômes ;
- dans les collèges, le port du masque pour les collégiens qui peuvent en porter et la mise à disposition d'un stock de masques pour ceux qui n'auraient pas réussi à s'en procurer ;
- pour les crèches, un accueil des enfants par groupes de 10, avec plusieurs groupes possible selon l'espace. Les groupes ne devront pas se croiser. Le port du masque sera obligatoire pour les professionnels de la petite enfance.

Le Gouvernement laisse aux gestionnaires de ces structures de la petite enfance la gestion des priorités d'accueil en préconisant cependant de porter une attention particulière aux enfants dont les deux parents travaillent, aux familles monoparentales. Un protocole sanitaire produit par l'Éducation nationale vient préciser les règles internes de fonctionnement, hormis pour les crèches et les assistantes maternelles.

Accompagner tous les acteurs dans la reprise d'activité éducative

La Métropole peut avoir un rôle d'ensemblier et de chef de file auprès des communes, des écoles, des collèges, des lycées et des crèches pour poser un principe général à décliner au plus près des territoires tout en garantissant l'équité du territoire. Une vigilance particulière devra être apportée aux quartiers en difficulté. L'échelle des quartiers sera exploitée dans la mise en œuvre pratique, avec l'ensemble des acteurs publics ou associatifs.

Mesure n°26 : orchestrer une communication ciblée auprès de l'ensemble de la communauté éducative

La mission propose d'organiser, en lien avec le Rectorat et l'Académie du Rhône, une campagne de communication, à destination des parents pour porter le message sur l'implication partagée qu'implique la reprise de l'école dans cette situation atypique. Même dans cette forme adaptée, l'école est plus que jamais un moyen de faire et refaire société après cette période de confinement.

Au niveau logistique, les communes et la Métropole devront fournir l'ensemble des produits d'hygiène et de nettoyage (bionettoyage) attendus, hormis pour les crèches. Une vigilance toute particulière devra être portée par les communes et la Métropole sur la bonne application des principes de la doctrine sanitaire produite par l'Éducation Nationale : présence de savon, désinfection et nettoyage réguliers. Les masques restent à la charge de l'Éducation Nationale.

Mesure n°27 : structurer un groupement d'achat d'équipements de protection individuelle pour les établissements scolaires

Dans un souci de facilitation de la commande publique, la mission propose la création d'un groupement d'achat pour prendre en compte l'ensemble des produits et équipements nécessaires pour les différents établissements scolaires du territoire.

Pour certains enfants, le repas proposé par les cantines est le seul vrai repas de la journée. La réactivation du rôle de la restauration scolaire est donc fondamentale et son impact social ne doit pas être négligé.

Mesure n°28 : sanctuariser le repas de la pause méridienne pour les enfants

En tenant compte des difficultés évoquées par certaines communes, la mission propose que les services de la Métropole accompagnent les communes et les établissements scolaires pour aménager l'espace pour maintenir la cantine autant que possible. Les pistes envisagées

sont l'installation de barnum dans l'espace de la cours de récréation, l'aménagement des gymnases, la mise en place de modulaires...

Ces solutions devront être travaillées au cas par cas, selon la configuration de l'établissement.

En marge des questions de déplacement, la mission a voulu garantir que l'ensemble des mesures pourraient être mises en œuvre pour faciliter et fluidifier les flux de circulation. Le volet transport scolaire est abordé dans la partie « Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements pour une ville protectrice ».

Mesure n°29 : proposer des adaptations d'aménagement et de circulation

La mission propose de mobiliser les services de la Métropole pour adapter la circulation et le stationnement, la signalétique, le jalonnement aux rentrées étalées des enfants, pour les établissements qui le sollicitent.

Pour les acteurs périscolaires, la mission propose la sollicitation de l'État pour le compte de l'ensemble des acteurs pour la fourniture d'équipements de protection dans les MJC et les centres de quartiers, ces structures étant en première ligne dans la reprise de la vie sociale et éducative.

Réintégrer l'apprentissage de l'hygiène dans le parcours éducatif

Cette crise sanitaire a mis en évidence certaines carences sur les règles de l'hygiène fondamentale et a fait naître une réflexion sur le réapprentissage de l'hygiène au sein des établissements scolaires. L'éducation à l'hygiène serait profitable aux enfants et seront de bons ambassadeurs pour leurs familles. Cet apprentissage est indispensable sur cette période de sortie du confinement mais également pour l'avenir en préparant les enfants à mieux lutter contre les diverses épidémies saisonnières.

Mesure n°30 : Apprendre l'hygiène et les gestes-barrière aux enfants

Les enseignants vont être en première ligne pour apprendre et faire appliquer l'hygiène et les gestes-barrière. Pour les accompagner, la mission propose :

- d'intégrer la cible des élèves de maternelle, primaire et collèges dans le dispositif de **service sanitaire**² pour rendre les gestes barrière naturels, communs et automatiques.
- de faire passer aux élèves de primaire et de collèges un **brevet « gestes barrières »**, sur la base de ce qui est mis en place pour le PSC1 ou du BSR pour les collégiens. Les

² Voir partie « Garantir une politique de prévention sanitaire ambitieuse »

objectifs seraient d'apprendre à se laver les mains correctement et à bon escient, de mettre le masque correctement (pour les collégiens prioritairement), d'intégrer la distanciation physique en période d'épidémie.... Un ensemble de gestes qui doit devenir automatique et banal.

Le service sanitaire serait le premier acteur, mais le dispositif pourrait être complété par une action des pompiers ou des associations habilitées.

Recréer les meilleures conditions pour le vivre ensemble, pour tous

L'ensemble du corps médical s'accorde sur les potentiels effets psychologiques liés au confinement. Il est évident que les conséquences psychologiques sont dépendantes des conditions de vie pendant cette période de confinement. Néanmoins, de façon quasi-certaine, les enseignants seront confrontés aux questions et angoisses des enfants à leur retour en classe.

Durant la période de confinement, la consigne de rester à la maison a été accompagnée de messages souvent alarmistes de la part des médias, d'un décompte quotidien des décès, des difficultés économiques à venir et de messages contradictoires. Cette période a contribué à instaurer une peur du monde extérieur.

Au 11 mai, la consigne est de ressortir de chez soi. Ce changement de paradigme peut créer de nouvelles inquiétudes.

Mesure n°31 : Accompagner psychologiquement les enfants

Une fois les premiers temps de la reprise passés, la mission préconise un **accompagnement psychologique** auprès des enfants, en offrant un suivi post-confinement. Les modalités peuvent être une discussion collective en classe pendant les temps d'études avec un psychologue scolaire, par le signalement de tout cas auprès des structures adéquates, en associant les services de la petite enfance des structures hospitalières... La mission préconise le renforcement des réseaux existants.

La période de confinement, malgré les difficultés rencontrées, a permis de connaître un certain nombre de belles initiatives et de créer une nouvelle solidarité. Un terreau favorable permettrait de pérenniser ces actions d'entraide pour participer, collectivement à une société plus solidaire et plus inclusive.

Mesure n°32 : mettre en place un service civique spécifique

La mission propose de construire et de co-financer un grand programme de service civique pour permettre aux jeunes de retisser le lien social et de reconstruire une société qui fasse sens pour tous. Ces actions, à co-construire avec les communes et les associations, pourraient se structurer autour de l'alimentation solidaire, de l'aide aux personnes âgées du lien intergénérationnel, de l'animation de temps périscolaires pour des jeunes dans les quartiers les plus en difficulté.

Le développement de l'enseignement à distance, instauré pendant la période de confinement a mis en exergue la fracture numérique de nos élèves. La reprise de l'enseignement au collège et au lycée n'est pas encore certaine d'ici la fin de l'année scolaire. Mais, quelle que soit la décision du Gouvernement, il est proposé ici d'anticiper la pérennisation de l'enseignement à distance sur la prochaine saison 2020-2021 par un plan massif d'équipement numérique pour les collégiens et les lycéens.

Mesure n°33 : Lutter contre la fracture numérique pour les collégiens et les lycéens

La mission préconise :

- la mise en place d'un grand plan coordonné de soutien au développement du numérique ;
- le renforcement de l'offre de chèques numériques.

Une coordination des différents acteurs locaux sera nécessaire pour lutter contre cette précarité numérique, d'autant que la sortie du confinement risque de s'échelonner sur plusieurs mois.

Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements pour une ville protectrice

La crise sanitaire actuelle met au défi nos territoires dans leur manière de penser l'aménagement de notre territoire, dans la manière de se déplacer, dans la manière d'habiter. Elle nous invite à penser la Métropole des distances. Les distances géographiques, d'abord : la distance entre notre domicile et notre travail est bousculée par les impératifs du confinement et l'accélération du télétravail. Mais aussi les distances interhumaines, afin d'éviter la propagation du virus : non pas une distanciation sociale, mais physique, désormais imposée pour protéger les autres et nous protéger nous-mêmes.

Ces mesures, en complément du confinement, ont permis de faire baisser depuis le 17 mars 2020 le R0, le taux de reproduction de base d'un virus, désormais autour de 0,6. Afin de vivre durablement avec le virus, il convient d'adapter notre quotidien et nos espaces publics à ces règles.

Repenser des espaces publics qui protègent

Outre le lavage régulier des mains et le port du masque, la distanciation physique doit pouvoir être assurée, y compris dans l'espace public. Cependant, la typologie de certaines villes, comme la Ville de Lyon, avec des rues peu espacées, complique le respect de cette règle sanitaire. La mission recommande de prendre différentes mesures pour faciliter cette distanciation physique, tout en favorisant la pratique de la marche à pieds en cœur de ville.

Mesure n°34 : piétonniser de façon transitoire les centres-villes et centres-bourgs des communes volontaires

A l'instar d'Expériences Piétonnes, l'expérimentation de la piétonnisation de la Presqu'île de Lyon qui s'est déroulée à l'automne 2019, la Métropole de Lyon pourrait proposer à des communes, sur la base du volontariat, de piétonniser de manière transitoire leurs cœurs de ville, avec une signalétique et des moyens humains adaptés.

Cela permettrait de fluidifier le parcours des usagers à pieds ou à vélo et de faciliter un meilleur partage de l'espace public. Les modes doux étant le mode de transport le plus « protecteur » face au virus, dans la mesure où l'ensemble des gestes-barrière sont respectés, il convient de les faciliter.

La réappropriation de l'espace public par la population demande la **pérennisation des mesures de désinfection** que la Métropole a mis en place sur la période de confinement et adaptant les fréquences aux nouveaux usages. D'autre part, la mission enjoint les communes à **remettre en eau les fontaines accessibles sur l'espace public** et à assurer leur désinfection régulière.

Il s'agit d'autre part d'associer la population aux choix tactiques qui sont faits, en les invitant à reconfigurer les espaces avec les élus, sous réserve de la faisabilité de ces choix d'aménagements et du respect d'un partage judicieux de la voie et de l'espace public.

Mesure n°35 : engager un appel à manifestation d'intérêt citoyen pour des trottoirs qui protègent

Une récente étude du CEREMA, du 23 avril 2020, insiste sur les nécessaires ajustements de l'espace public afin de respecter les objectifs de distanciation physique en période de confinement. Le CEREMA définit ainsi la largeur idéale d'un trottoir à 2,5 mètres pour permettre la distanciation physique d'1 mètre, tout en circulant ou s'arrêtant librement. Pour rappel, la distance réglementaire pour des cheminements sans obstacles est d'1,4 mètre.

La mission recommande donc à la Métropole de Lyon de lancer un appel à manifestation d'intérêt citoyen, pour permettre à des habitants d'un même quartier de solliciter les services urbains de la Métropole afin d'étudier la possibilité d'élargir des trottoirs à proximité de leur domicile durant l'état d'urgence sanitaire, en adaptant l'espace public (suppression temporaire de places de stationnement ou de voies de circulation) aux règles sanitaires en vigueur. Cet appel permettrait de faire émaner la demande des citoyens et non de la collectivité elle-même, et prendrait la forme d'une plateforme numérique.

Ces adaptations transitoires seraient conditionnées à la faisabilité technique de chaque demande, étudiée par nos services. Les plans de circulation seraient retravaillés en conséquence.

Plus largement, au-delà des mesures que la mission recommande pour préparer le déconfinement progressif de la population, elle propose d'engager dès maintenant une réflexion et des actions pour aménager une ville qui protège, une ville qui respecte les distances en tout en permettant le vivre-ensemble et le maintien du lien social.

Mesure n°36 : lancer un appel à projets urbains innovants dédié à l'aménagement des espaces publics qui protègent

Alors que la filière de l'aménagement est très fortement impactée par la crise sanitaire et économique que notre pays connaît, la mission recommande de mobiliser ces acteurs pour réfléchir et élaborer dès à présent des places publiques qui permettent de concilier l'impératif du lien social et du respect des mesures-barrière, en fluidifiant les espaces de circulation et d'attente sur les places publiques les plus fréquentées de notre territoire.

Cet appel à projets urbains innovants permettrait d'engager une réflexion sur le mobilier urbain, la place du végétal, les moyens d'utiliser l'espace public comme un prolongement d'équipements publics voués à rester fermés ou dont l'accessibilité est fortement limitée, la qualité paysagère et architecturale de ces places « adaptées ».

Une attention particulière serait portée au marquage au sol et à la signalétique choisie pour chaque place, pour marquer l'importance de l'urbanisme sensoriel et de ses principes : aménager autrement l'espace public, même de manière transitoire, en n'excluant aucun public (personnes handicapées, personnes âgées, enfants, ...).

La mission recommande que cet APUi, que la Métropole construirait en concertation avec les communes concernées, permette de favoriser la candidature d'acteurs locaux et régionaux.

Ces aménagements transitoires pourront préfigurer de nouveaux usages et être pérennisés si la commune en exprime le souhait.

Exemples de places publiques qui pourraient être identifiées pour cet appel à projets : place Bellecour (Lyon 2^{ème}), place du Dr Lazare Goujon (Villeurbanne), place des Palabres (Saint Fons), place Béraudier (Lyon 3^{ème}), place Grandclément (Villeurbanne), place Ennemond Romand (Vénissieux), place des Nations Unies (Saint Priest), place Maréchal Juin (Rillieux-la-Pape), place Décurel (Limonest), ...

Se déplacer en se protégeant et en protégeant l'autre

En matière de déplacements, la crise sanitaire actuelle et les mesures-barrière à respecter bousculent aussi nos habitudes. Tandis que certains pourraient être tentés par l'usage individuel de la voiture pour se déplacer, la collectivité se doit de favoriser l'usage des modes de transports les plus respectueux de l'environnement et de l'impératif sanitaire.

Elle doit par ailleurs prendre des mesures ambitieuses pour permettre une reprise progressive, mais suffisante, de l'offre de transports en commun métropolitains, dans des conditions sanitaires respectueuses de la doctrine nationale présentée le Premier Ministre et son Gouvernement.

A cet égard, le SYTRAL a présenté dès la fin du mois d'avril son plan de reprise d'activité, dans le respect des normes sanitaires établies et dans la droite lignée des demandes émises par le Premier Ministre lors de son intervention à l'Assemblée Nationale le 28 avril 2020. Pour que la reprise soit progressive, à compter du 11 mai, environ 80% de l'offre sera rétablie sur le réseau TCL. L'enjeu principal des mesures travaillées et de celles qui seront adoptées est la sécurité sanitaire irréprochable pour chacune et chacun des voyageurs.

Les conditions de reprise progressive des déplacements font l'objet d'une coordination et d'une concertation collective avec une grande diversité d'acteurs dont les représentants de la santé, l'État, l'éducation nationale, les acteurs économiques et les opérateurs de transports d'autres agglomérations. Plusieurs mesures ont ainsi été travaillées :

- Mise en place de distributeurs automatiques de masques dans les principales stations de métro et mise à disposition de gel antibactérien dans les tramways
- Expérimentation de bornes désinfectantes sans contact et de *nudges* (signalétique au sol) pour respecter la distanciation physique
- Mise en place d'un plan de gestion des flux dans les stations de métro et les bus adapté à la situation sanitaire actuelle, avec une affectation des entrées et sorties spécifique
- Renforcement de la fréquence du nettoyage dans les stations (distributeurs, valideurs, escaliers mécaniques, plans de réseau, ...), poursuite du dispositif de désinfection par virucide et bactéricide des véhicules aux dépôts et instauration d'un nettoyage des véhicules pendant l'exploitation du réseau
- S'agissant des conducteurs : port du masque obligatoire dès le 4 mai et installation de vitres en plexiglas

La mission considère que ces mesures sont adaptées à la doctrine nationale énoncée et recommande en complément de prendre des mesures spécifiques s'agissant des transports scolaires, dans la lignée de l'avis formulé par le Conseil Scientifique le 24 avril 2020 et de l'avis de la Haute Autorité de Santé, formulé le même jour.

Mesure n°37 : adapter les transports scolaires aux normes sanitaires en vigueur, par une augmentation de la fréquence des transports et le respect des mesures-barrière au sein des véhicules

La mission recommande de multiplier l'offre de transport scolaire afin de réduire la densité des élèves concentrée à l'intérieur de chaque véhicule, et à sacrifier un siège sur deux en quinconce, pour favoriser autant que faire se peut la distance physique d'1 mètre entre chaque passager.

Elle invite par ailleurs le SYTRAL à afficher dans chaque véhicule dédié aux déplacements scolaires les mesures à respecter et sur les mesures prises par le conducteur :

- Port obligatoire du masque dans le véhicule pour le conducteur et les passagers, à l'exception des élèves du 1^{er} degré ;
- Distanciation physique d'1 mètre ;
- Nettoyage au moins une fois par jour des espaces passagers et deux fois par jour des surfaces les plus fréquemment touchées par les passagers avec un produit désinfectant ;
- Aération régulière du véhicule, si possible à chaque arrêt.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de favoriser l'usage des modes actifs. Outre la marche à pieds, la mission recommande de favoriser l'usage du vélo, en s'inspirant des initiatives prises par plusieurs grandes agglomérations de France et d'Europe relevant de « l'urbanisme tactique ».

Mesure n°38 : engager un vaste plan inspiré de l'urbanisme tactique pour favoriser l'usage des modes doux partout dans la Métropole de Lyon

La mission se joint aux travaux des élus et services de la Métropole de Lyon pour engager un vaste plan inspiré de la démarche d'urbanisme tactique. Il s'agit ainsi de proposer rapidement des aménagements temporaires favorisant l'usage des modes doux, pour répondre à l'urgence de la crise. Ce plan, que la mission recommande de co-construire avec les associations d'usagers et les communes concernées, pourrait inclure :

- Une adaptation des feux de circulation à l'évolution des modes de transports privilégiés par les usagers, pour plus de confort et de sécurité pour les piétons et les cyclistes
- La fermeture des voies aux abords des écoles lors des heures d'entrée et de sortie des élèves, afin de limiter au mieux les attroupements devant les établissements scolaires, en complément des mesures qui seront prises pour décaler les horaires d'entrée et de sortie des classes

- La création de nouvelles voies cyclables transitoires sur les principaux axes de circulation de la Métropole de Lyon, en complément du réseau existant de près de 1000km de voies cyclables, par la suppression transitoire de voies de stationnement et de circulation pour les véhicules automobiles
- En lien avec le SYTRAL, l'ouverture de certains couloirs de bus pour permettre l'usage des modes doux sur ces axes, en toute sécurité

Des mesures devront être prises en ce sens à compter du début du déconfinement de la population. Les aménagements pourront s'étaler jusqu'au courant de l'été. Leur usage sera évalué en vue de les adapter, voire de les pérenniser.

Si un accroissement de la pratique du vélo est espéré grâce à ces aménagements transitoires, la collectivité se devra d'accompagner l'augmentation de la demande par une offre de stationnement renforcée. La mission recommande là aussi de prendre des dispositions transitoires.

Mesure n°39 : accompagner le plan « urbanisme tactique » de mesures pour renforcer l'accès à des places de stationnement sécurisées pour les vélos

La mission recommande à la Métropole de Lyon d'inviter Lyon Parc Auto, l'un de ses organismes partenaires, à sanctuariser des niveaux de parking dédiés au stationnement des voitures pour le stationnement sécurisé de vélos.

Elle enjoint par ailleurs la collectivité à commander et à installer des box vélos sécurisés sur des lieux d'intérêt majeur, de manière à pouvoir répondre à l'accroissement de la demande de stationnement des modes doux : places de marchés, pôles administratifs, établissements scolaires, pôles d'échanges multimodaux, ...

La mission enjoint également l'ensemble des entreprises de l'agglomération à faciliter le déplacement en vélos en proposant autant que possibles des espaces de parking sécurisés pour les employés. Elle recommande aussi de **mobiliser pleinement les plans de mobilités inter-entreprises (PMIE)** dans cette période pour promouvoir et faciliter l'usage des modes doux pour les salariés.

De même, l'hypothèse de changements de comportements en matière de déplacements nécessite de réguler différemment le partage de l'espace public, y compris pour s'adapter à la mobilisation de l'offre privée en *free floating*, en concertation avec les opérateurs.

Mesure n°40 : anticiper l'hypothèse d'une forte mobilisation de l'offre en *free-floating* en renforçant les zones de stationnement dédiées dans la Ville de Lyon

La mission propose à la Ville de Lyon et à la Métropole de Lyon d'engager une nouvelle phase de dialogue avec les opérateurs de trottinette en free floating afin de renforcer les zones de stationnement dédiées à ces véhicules en libre-service, sur des points d'intérêt majeur. Des échanges devront par ailleurs s'engager sur les modalités de désinfection régulière de ces appareils.

Repenser notre manière d'habiter et prévenir les difficultés d'accès et de maintien dans le logement

Nos déplacements et nos espaces publics ne sont pas les deux seuls pans de notre quotidien à avoir été bousculés par cette crise sanitaire. La phase de confinement généralisé de la population a permis à tout-un-chacun de renouer avec son logement, d'apprendre ou de réapprendre à habiter dans son lieu de vie et à partager l'espace privé avec l'ensemble du foyer, avec plus ou moins de facilité.

Cette phase de confinement, parfois accompagnée de fragilités économiques, a aussi été éprouvante pour certains de nos concitoyens qui ont connu ou connaissent des difficultés à payer leurs loyers. Suite aux diverses auditions réalisées, la mission constate que les acteurs engagés en faveur de l'accès et du maintien dans le logement font état d'une augmentation de ces difficultés de paiement de loyers, dans le parc social comme dans le parc privé. Il convient d'y apporter des réponses.

Mesure n°41 : travailler conjointement avec les bailleurs sociaux et privés pour accompagner les difficultés de paiement de loyers

La mission recommande qu'en lien avec les bailleurs sociaux et les administrateurs de biens (régies immobilières), la Métropole de Lyon engage un travail approfondi d'objectivation de ces difficultés de paiement de loyers et définisse avec les acteurs les modalités d'accompagnement de ces difficultés.

En complément de ce travail de diagnostic, la mission recommande dès maintenant à la Métropole de Lyon de venir renforcer ses dispositifs d'aides existants.

Mesure n°42 : abonder dès maintenant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour accompagner les locataires les plus en difficulté par la création d'un fonds d'aide exceptionnel pour le maintien dans le logement

L'abondement du FSL et la création d'un fonds exceptionnel dédié au maintien dans le logement permettront de renforcer l'accompagnement financier de la collectivité à l'égard des locataires du parc social et du parc privé faisant face à des difficultés de paiement des loyers, des factures énergétiques et d'autres charges inhérentes au logement.

Enfin, il convient de rappeler que de nombreuses personnes sont actuellement en habitat précaire (squats, bidonvilles, ...) et que des dispositions spécifiques ont été prises par l'État pour assurer une veille sanitaire dans ces lieux, en partenariat avec les acteurs associatifs engagés auprès de ces publics. Il en va de même pour les personnes situées actuellement dans ces centres d'hébergement. L'ALPIL organise par exemple la distribution de kits d'hygiène sur ces sites, notamment à Villeurbanne, pour permettre à tout-un-chacun de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Mesure n°43 : inviter la Métropole de Lyon à prendre position pour le report de la fin de la trêve hivernale à la fin de l'état d'urgence sanitaire

Alors que les tribunaux judiciaires sont actuellement en difficulté pour instruire les dossiers, que de nombreux locataires font face à des difficultés de paiement de leurs loyers, et qu'il ne peut être envisagé de mettre à la rue des personnes en hébergement ou en logement durant cet état d'urgence sanitaire, la mission recommande cette prise de position de la collectivité pour un nouveau prolongement de la trêve hivernale, déjà prolongée jusqu'au 31 mai, afin de prévenir toute tentative d'expulsion dans cette période qui exacerbe certaines difficultés socio-économiques.

Qu'il s'agisse de demandes d'accès au logement ou à l'hébergement, si les acteurs associatifs estiment qu'une augmentation de ces demandes est certaine et perceptible, les chiffres obtenus par la Métropole de Lyon, qui seront consolidés dans les semaines à venir, indiquent une baisse de ces indicateurs :

- Baisse d'environ 70% des nouvelles demandes de logement social au mois d'avril 2020, par rapport à la moyenne des demandes sur les mois précédents (environ 3850 demandes/mois)
- Très nette baisse en mars 2020 des demandes d'hébergement déposées auprès de la Maison de la Veille Sociale par rapport à mars 2019 (219 nouvelles demandes au mois de mars 2020, contre 450 demandes au moins de mars 2019)
- Hausse des demandes d'hébergement en attente, de plus de 17% par rapport à mars 2019 et de plus de 9% par rapport à février 2020

Il y a fort à parier que ces baisses constatées sont liées à une réduction de l'instruction des demandes et des possibilités de dépôt de demandes auprès des services concernés.

Logiquement, un accroissement de ces demandes devrait être perceptible très rapidement, à compter du début du déconfinement du territoire. La mission recommande donc à la Métropole de Lyon de réunir dès le 11 mai les conditions de reprise des services d'écoute et d'accompagnement des publics prioritaires faisant face à des difficultés d'accès au logement, et enjoint l'État à faire de même s'agissant des services accompagnant les demandes d'hébergement.

Mesure n°44 : reprendre à 100% l'activité d'accompagnement et d'écoute des publics prioritaires faisant face à des difficultés d'accès au logement

Il conviendra d'accompagner cette mesure d'un travail conjoint avec l'ensemble des bailleurs sociaux s'agissant de la reprise des entrées en logement. La mission enjoint par ailleurs les services déconcentrés de l'État à organiser la reprise complète des activités de la Maison de la Veille Sociale du Rhône.

Adapter la vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle

Le Premier Ministre a défini le cadre de notre vie culturelle et sportive lors de la présentation de la stratégie nationale de déconfinement du pays :

- Les médiathèques, les bibliothèques et petits musées (ayant une fréquentation inférieure à 50 personnes par jour) sont autorisés à rouvrir le 11 mai ;
- Les salles des fêtes, les salles polyvalentes resteront également fermées, jusqu'au 1^{er} juin ;
- Les grands musées, les cinémas, les théâtres et salles de concert restent fermés jusqu'à nouvel ordre ;
- Tous les évènements regroupant plus de 5000 participants et qui font l'objet d'une déclaration en préfecture ne pourront se tenir avant le mois de septembre ;
- Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront donc limités à 10 personnes.

Ce cadre dédié à la vie culturelle et sportive lui permet de s'adapter au contexte sanitaire actuel, mais risque de prolonger les difficultés rencontrées par les associations de ces domaines, et plus largement par les deux filières.

Permettre à tous les lieux de culture d'ouvrir dans des conditions sécurisantes

Il est primordial de pouvoir rouvrir ces lieux de vie et de sociabilisation tout en offrant au public suffisamment de garantie sur la mise en sécurité sanitaire du lieu. Au-delà de cette fin d'année scolaire, ces structures devront anticiper un déroulement durable de leurs activités sur la prochaine saison 2020-2021. La difficulté est de concilier des usages, qui par nature incitent au partage et au collectif avec des contraintes sanitaires de distanciation physique.

Mesure n°45 : Relancer la fréquentation des musées en opérant un partenariat renforcé avec l'Office du Tourisme

De façon générale, plusieurs mesures seront de nature à rassurer le public pour la fréquentation des musées :

- vente des tickets en ligne avec un créneau horaire précis pour la visite,
- pour les musées non équipés, proposition d'un partenariat via l'Office du Tourisme,
- entrée réservée aux personnes avec un masque, avec la possibilité d'en acquérir un, à un prix fixé librement par le musée,

- proposer du gel hydro alcoolique à l'entrée du musée,
- fermeture des vestiaires intérieurs,
- proposer un parcours et un sens de circulation
- augmentation des fréquences de nettoyage.

Ce protocole serait bien sur un socle minimum. La mission propose également de réfléchir, avec l'Office du Tourisme, à la création d'un label de conformité du protocole sanitaire.

La fréquentation des bibliothèques et médiathèques va nécessairement être restreinte. Cependant, la mission propose la mise en place de partenariats qui pourront être externalisés.

Mesure n°46 : Créer une offre « hors les murs » pour les bibliothèques et médiathèques

Des partenariats pourront être établis ou renforcés avec les écoles et collèges de quartiers, avec les centres d'accueil de personnes âgées, de personnes handicapées ou les centres d'accueil de mineurs, afin de proposer des temps d'animation en petit groupe de cinq à 7 personnes autour du livre. L'installation d'espaces extérieurs, quand l'aménagement le permet pourraient permettre de bénéficier de lieux de lecture, en remplacement des « coins lecture » clos.

Concernant l'enseignement artistique et musical, un protocole commun devra être mis en place en intégrant tous les acteurs de la filière et les spécificités : écoles publiques, privées, enseignement à domicile et pratiques instrumentales. Pour autant, il semble que la reprise de cours individuels peut s'organiser dès le 11 mai en appliquant les gestes-barrière et les consignes sanitaires, en nettoyant les instruments mis à disposition des élèves et en posant si la salle est trop exigüe des vitres plexiglas pour la pratique des instruments à vent. Les modalités d'enseignement à distance qui ont pu être expérimentées pendant la période de confinement, souvent avec succès, et pourront être reconduites afin de limiter le présentiel dans les établissements.

Soutien des acteurs de la filière culture et sport

Les structures ont été très éprouvées par l'arrêt des activités, lié à la mise en œuvre du confinement généralisé de la population. Il est nécessaire que la collectivité soit à leurs côtés.

Mesure n°47 : Soutenir financièrement la filière

La mission incite l'ensemble des collectivités territoriales à maintenir leurs subventions aux structures culturelles et sportives, et cela même pour un événement qui serait reporté.

La mission invite les propriétaires de salle à opérer des réductions voire des exonérations de loyers pour les compagnies occupantes (art vivant ou sport).

Enfin, la mission propose la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel (Région, Métropole, communes) pour sauver les plus petites structures qui ne disposent pas de fonds importants en trésorerie.

Les structures d'accueil vont très probablement faire face, durant ces prochaines vacances d'été, à une demande très forte pour des familles qui n'auront pas toutes la possibilité de partir. Le territoire devra faire face à une demande d'accueil de loisir sans hébergement.

Mesure n°48 : Préparer la saison estivale avec les associations sportives

Le préalable qu'il faudra anticiper pour les structures, est la formation de l'ensemble des éducateurs et animateurs aux gestes-barrière. Le passage du « brevet sanitaire » pourrait être rendu obligatoire pour ces personnels encadrant. La question des modalités et de mises en œuvre devra être discutée par les différents partenaires, sous l'égide de la Métropole de Lyon.

La coordination va s'avérer indispensable pour permettre à tous les enfants du territoire de bénéficier des offres qui seront proposées, notamment pour les enfants en plus grande difficulté.

La Métropole de Lyon organise chaque année l'accueil d'environ 5 000 jeunes au travers de « Grand Lyon vacances sportives ». Cette action est réalisée en lien avec les associations sportives, et se déroule sur les deux parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly. Ce dispositif est proposé gratuitement et permet la pratique d'activités sportives variées. Ces activités sont encadrées par des éducateurs diplômés.

La mission propose d'ouvrir largement les 3 parcs de la Métropole et notamment le parc de Miribel-Jonage. Ces espaces pourront être des lieux d'accueil privilégiés pour les centres de vacances du territoire métropolitain, mis à disposition de façon gratuite, en proposant des espaces de nature, de structures de loisirs et des équipements adéquats.

En parallèle, la mission propose de proposer collectivement une offre de centre d'accueil sans hébergement pour permettre l'organisation des vacances dans les conditions sanitaires exigées.

Conclusion

Les travaux de cette mission sont évolutifs : ils ont vocation à être améliorés en fonction de la réalité du terrain et de l'évaluation des mesures que nous recommandons de mettre en œuvre dans les semaines à venir. Citoyens, experts et élus locaux seront invités à contribuer à cette évaluation.

Cette stratégie globale recommandée par la mission pour faire face à la crise sanitaire actuelle s'appuie, vous l'aurez noté, sur un diagnostic précis de la situation, dans tous les domaines qui sont voués à être adaptés à l'aune du déconfinement progressif de la population.

C'est sur la base de ce diagnostic, de cette connaissance de la maladie et de son mode de transmission, que l'on peut proposer à nos concitoyens une politique de santé publique ambitieuse, pour prévenir l'hypothèse d'une deuxième vague de l'épidémie et affaiblir le virus. Après avoir appris de la maladie, il faut « faire apprendre » ce qu'elle est et ce qu'elle peut engendrer. Plus largement, il s'agit de donner les moyens à tout-un-chacun de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Inclure. Seule une stratégie de prévention sanitaire inclusive peut être un succès. Elle implique d'intégrer aussi les plus fragiles et de renforcer nos moyens dédiés à ces publics prioritaires pour éviter de creuser des inégalités entre classes d'âges ou entre couches sociales. Car si le virus n'a pas de frontières géographiques, il n'a pas non plus de barrières sociales.

Pour évoluer avec la circulation du virus et retrouver un quotidien sans confinement, la reprise de notre vie éducative et économique est nécessaire. Elle n'est cependant possible que si, et seulement si, elle s'adapte à la situation sanitaire qui s'impose à nous. La Métropole de Lyon doit jouer son rôle d'accompagnant et de soutien aux acteurs dans ce moment si particulier.

S'adapter, c'est aussi accepter de revenir sur une vision urbaine aujourd'hui bousculée : l'aménagement de notre territoire a vocation à se recentrer sur l'utilisateur et sur sa protection, dans ses déplacements comme dans ses moments de vie. Si la mission a tâché de développer des recommandations pour l'urgence du temps présent, elle préconise aussi de prendre dès maintenant des mesures pour l'avenir, pour une ville qui protège.

Enfin, pour continuer à faire société et renouer pleinement avec notre vivre-ensemble, nous devons d'accompagner notre vie culturelle et sportive, le ciment de notre cohésion. La

culture et le sport ont certes été affaiblis par le virus, mais c'est en les aidant dès maintenant que nous montrerons notre résilience en toute circonstance.

Au 1^{er} juin, la mission présentera de nouvelles recommandations aux Grands Lyonnais, nées de l'évaluation des mesures prises à compter du début du déconfinement. Elle veillera à travailler avec l'ensemble des collectivités locales et acteurs du territoire pour s'assurer que chacun partage les constats et les pistes de travail formulées dans ce rapport intermédiaire. Seule une coordination réelle et efficace de l'ensemble des acteurs locaux permettra de sortir de cette crise multiple et de revenir, de façon prudente et progressive, à une vie normale.

Georges KÉPÉNÉKIAN

Le 5 mai 2020